

EXIGEONS, IMPOSONS LE R.I.C !

(Référendum d'Initiative Citoyenne)

Qu'est-ce que le R.I.C. ?

C'est un référendum à l'initiative des citoyens, sans passer par les «représentants». . Il existe 4 types de référendum. Ils doivent désormais figurer dans la Constitution Française !

A quoi sert-il ?

Il permet de prendre, à l'initiative des citoyens, des décisions importantes concernant le fonctionnement, l'amélioration ou l'évolution du pays et de la société.

J'ai une idée de loi.

Je veux la proposer.

(RIC législatif)

*Je demande le départ
d'un responsable politique*

(RIC révocatoire)

*Je souhaite la
suppression
d'une loi !*

(RIC abrogatoire)

*Je demande
une modification
de la Constitution*

(RIC constituant)

Etape 1 : Pétition à l'initiative des citoyens

Etape 2 : Seuil défini dans la loi atteint

Etape 3 : Déclenchement du Référendum

Etape 4 : Application de la décision majoritaire

